

Accusé de réception en préfecture  
095-219502804-20240813-2024-DM-100A-AU  
Date de télétransmission : 14/08/2024  
Date de réception préfecture : 14/08/2024

*publié notifié le 14/08/2024*

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le maire  
Par délégation de signature,  
le Rédacteur  
**Valérie HETUIN**



REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

### DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-100A du 13 août 2024

**OBJET : FINANCES LOCALES - Emprunts - Emprunt long terme (7.3.1).**

FINANCES - Budget Commune - Contrat de Ligne de Trésorerie Interactive d'un montant de 3 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Ile de France.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les termes de l'offre financière établie par la Caisse d'Épargne, il est proposé un contrat de prêt pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 3 000 000 €, utilisable par tirages et remboursements successifs afin de s'assurer le financement ponctuel de ses besoins en trésorerie à des conditions garanties et conformes, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : **3 000 000 €**,
- Durée : **364 jours**, à compter du 19/08/2024 jusqu'au 18/08/2025,
- Objet du contrat de Ligne de Trésorerie : garantir les besoins de liquidités de la commune pour un montant maximum de 3 000 000 €,
- Type de contrat : **prêt à taux variable, à chaque tirage : €STR 1 semaine + 0,65% (floor à 0)**,
- Versement et amortissement des fonds : **utilisable par tirages et remboursements successifs**,
- Périodicité : **mensuelle**,
- Base de calcul des intérêts : **jour exact /360**,
- Frais de dossier : **1 500 €**,
- Commission de non utilisation : **0,08% de la différence entre le montant de la Ligne de Trésorerie Interactive et l'encours quotidien moyen des tirages**,

Considérant les inscriptions budgétaires en matière de charge d'intérêts pour le budget de la Commune,

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : DE CONTRACTER une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne - Direction adjointe crédits BDR et PRO - 26/28 rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13. d'un montant de 3 000 000 €, utilisable par tirages et remboursements successifs afin de garantir les besoins ponctuels de liquidités de la commune.

**Article 2** : DE SIGNER le contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne, tel que précisé ci-dessus, et de procéder aux diverses opérations prévues par le contrat.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise au représentant de l'État et à Monsieur Le Receveur Municipal.

Pour le Maire empêché,  
Pierre RECCO,  
8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

A blue circular official stamp from the Mayor of Cergy-Pontoise. The text inside the stamp includes "MAIRIE DE CERGY-PONTOISE" around the top edge and "(95) - 01" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written across the stamp, overlapping the text "8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire".

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.